

Avis voté en plénière du 14 décembre 2011

LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE

Groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC félicite les rapporteurs pour être arrivés à bout de ce difficile exercice de transformation de l'ancien rapport de conjoncture.

L'avis souligne avec raison que, depuis les années 80, le modèle économique évolue vers la substitution partielle mais de plus en plus prononcée de la dette aux salaires, afin de maintenir une forte demande solvable. Ceci a malheureusement conduit également à un nombre croissant de ménages surendettés.

Il souligne également les nombreux atouts de notre pays (taux de fécondité, grandes entreprises performantes, niveau de la recherche, etc.). Mais aussi, un modèle de protection sociale dont il convient de signaler qu'il est aussi protecteur de la France. Il a, en effet, joué un rôle d'amortisseur particulièrement important qui a limité l'impact de la crise pour la France, moins touchée que ses partenaires européens.

Il serait contre-productif de faire en sorte que la rigueur s'exerce sur ce système de protection sociale comme elle commence à le faire (augmentation de la taxe sur la complémentaire santé, désindexation des prestations familiales, des aides au logement). C'est aussi une des raisons pour lesquelles le groupe de la CFE-CGC n'accepterait pas une augmentation des mises sous condition de ressources ou la suppression du quotient familial.

Le groupe de la CFE-CGC est également d'accord sur la nécessité de renforcer la compétitivité de la France, mais il tient à insister fortement sur le fait que la compétitivité ne doit pas être recherchée prioritairement par les coûts mais plutôt par la qualité et l'innovation.

L'avis indique qu'il faut tourner résolument le dos aux thèses néo-libérales de l'école de Chicago et qu'il faut raisonner à long terme et non avec la courte vue des marchés.

De véritables projets sont nécessaires pour redonner de l'espoir dans l'avenir. Nous les devons à la jeunesse de ce pays. Nous leur devons de mettre en place les conditions de leur épanouissement, de mieux les accueillir dans le monde du travail et de faire baisser le taux de chômage les concernant.

S'agissant des contrats en alternance, la CFE-CGC considère qu'avant toute augmentation significative, il faut s'assurer que les entreprises ont la capacité d'accueil nécessaire. La CFE-CGC est également favorable à la mise en place d'un service dématérialisé qui permettrait de simplifier l'ensemble des formalités liées à l'embauche de contrats en alternance. La CFE-CGC est attachée à la question du tutorat et à sa reconnaissance, la transmission des savoirs étant fondamentale et pouvant mobiliser des seniors. La CFE-CGC sera de plus attentive à ce que les apprentis ne soient pas réduits à une main d'œuvre à moindre coût en remplacement de salariés que l'entreprise se refuse à embaucher. Elle ne saurait se satisfaire que de jeunes diplômés se voient proposer des emplois sous-payés pour la seule raison qu'ils sont jeunes.

Comment ce monde peut-il oublier les solidarités inter-générationnelles, lui qui n'organise pas un accueil correct de ses jeunes dans le monde actif et qui répudie en même temps ses anciens ?

C'est la confiance dans un avenir collectif qui est en jeu.

Oui, il faut redonner confiance en nos atouts et en l'action publique et pour cela il faudra plus que des discours.

Il faudra aussi redonner confiance dans l'entreprise en la rendant plus protectrice pour ses salariés et pour la société. On serait tenté de dire : demain, l'entreprise sera sociale ou ne sera pas.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.